

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 NOVEMBRE 2018**

Convocation : le 25 octobre 2018

Affichage : le 25 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 22 dont 12 présents et 15 votants

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre, à Louvigny, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'école élémentaire de Louvigny.

Etaient Présents : Mesdames Magalie Ruault, Anne-Marie Lamy, Anne-Marie Robert, Anne-Françoise Assimingue et Messieurs Pascal Jouin, Philippe Capoen, Patrick Ledoux, Emmanuel Lesouef, Jacques Chapelière, Alain Tranchido et Henri Peyronie

Absentes excusées : Mesdames Edith Hamel, Guylaine Duport, Aurélie Godard, Emmanuelle Marion, Marianne Lainé-Pinchart, Eléonore Vève et Messieurs Didier Auxepaulès, Christophe Grimonpon, Jacques Lamouroux et Camille Lovenou

Pouvoirs de : de Madame Edith Hamel à Monsieur Jacques Chapelière, de Monsieur Jacques Lamouroux à Monsieur Patrick Ledoux et de Monsieur Didier Auxepaulès à Monsieur Henri Peyronie

Secrétaire de Séance : Monsieur Emmanuel Lesouef

**REFINANCEMENT DU CONTRAT DE PRÊT CRÉDIT AGRICOLE**

Mme Chantal Blanchetière, Maire adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal la délibération ci-après,

Face à la baisse significative des dotations de l'État depuis plusieurs années, la mairie de Louvigny a engagé des démarches pour optimiser voire augmenter ses recettes et diminuer ses dépenses. Parmi ces dépenses et constatant une baisse des taux d'emprunts significative, la commune a souhaité renégocier ses emprunts. Dans le même temps, obligation nous est faite de mettre aux normes l'accessibilité du bâtiment « Mairie » et de désigner une salle des mariages dont l'accès doit répondre aux besoins, là-aussi, des personnes à mobilité réduite.

Afin de financer les travaux de la mairie et de redonner de l'aisance dans le budget et la trésorerie des finances communales, nous avons demandé à PIM courtage de renégocier nos prêts avec les organismes bancaires pour le compte de la mairie.

**Exposé – motif de l'emprunt : Financement des travaux de mairie et refinancement des quatre contrats de prêt suivants, ainsi que les indemnités de réaménagements.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**Article -1.**

Le Conseil Municipal de la Commune de Louvigny, décide de :

Refinancer les contrats de prêt et les indemnités de réaménagement suivants :

- Prêt Crédit Agricole n° 178855 :

- Capital restant dû à la date du 15 /10/2018 : 391 179,78 €
- Prêt Crédit Agricole n° 393266 :
  - Capital restant dû à la date du 15 /10/2018 : 288 127,60 €
- Prêt Crédit Agricole n° 427091 :
  - Capital restant dû à la date du 15 /10/2018 : 64 869,28 €
- Prêt Banque de Financement n° 101593 :
  - Capital restant dû à la date du 15 /10/2018 : 845 000,00 €

Montant des capitaux restants dus : 1 589 176,66 €

Indemnité de remboursement anticipée : 256 950,00 €

Financement des travaux de la mairie pour un montant de 150 000 €

Frais de dossiers crédit agricole : 2 000,00 €

Frais de dossiers PIM courtage : 2 000,00 €

Afin d'assurer le refinancement de ce contrat de prêt, le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole, un emprunt de substitution dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 2 000 126,66 €
- Durée de remboursement : 15 ans ou 20 ans
- Périodicité : Trimestre
- Mode d'amortissement : amortissement progressif
- Au taux fixe de : 1.58 % ou 1,87 %

#### **Article-2-**

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de la Commune de Louvigny est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

#### **Article-3-**

La Commune de Louvigny décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Question : Madame Assimigue demande, afin d'éclairer le choix entre les 15 ou 20 ans, au-delà du gain annuel de 50 000 € ou de 80 000 € : quel est le montant total payé par la collectivité au bout de 15 ans et au bout de 20 ans ?

Réponse : Le montant total pour la commune sur 15 ans est 2 245 922,1 € et le montant total pour la commune sur 20 ans est 2 397 222,2 €.

Monsieur Jacques Chapelière précise que la durée en moyenne pondérée des emprunts actuels est de 11 ans et il est favorable à choisir un emprunt de 15 ans afin de ne pas trop hypothéquer l'avenir des futures équipes municipales.

Monsieur Emmanuel Lesouef souhaite connaître l'avis du trésorier général.

**Monsieur Patrick Ledoux, au vue des débats, soumet au vote la proposition à 15 ans à taux fixe de 1,87%.**

Adopté à l'unanimité

|                           |
|---------------------------|
| <b>QUESTIONS DIVERSES</b> |
|---------------------------|

## REMISE SUR LE MONTANT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

M. le Maire expose au Conseil Municipal une demande de geste financier émanant de Madame Florence NADREAU qui avait loué la Salle Brassai de la commune le 6 octobre 2018. En effet, le locataire n'a pas pu disposer de la salle comme convenu pour des raisons d'intempérie qui ont provoqué des fuites d'eau dans la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'une remise exceptionnelle de 54 €.

Adopté à l'unanimité

- Monsieur Henri Peyronie propose de reconduire la prise en charge financière de la municipalité pour offrir la place de ciné-concert aux écoliers scolarisés à Louvigny. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.
- Madame Anne-Françoise Assimingué propose de reconduire l'opération « décoration de Noël » dans les bâtiments publics. Le conseil municipal est favorable à cette proposition et demandera à Caen la mer d'inclure cette préparation dans le planning de travail des agents de la voirie.

La séance est levée à 19h50